

ARRETE 2020-N°2020/DACPSE-RH/01 - MODIFICATIF

**portant composition de l'instance interrégionale de médiation pour les personnels
des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux**

**Le Directeur général de l'agence
régionale de santé Bretagne**

**Le Directeur général de l'agence
régionale de santé Pays de la Loire**

Vu le décret n° 2019-897 du 28 août 2019 instituant un médiateur national et des médiateurs régionaux ou interrégionaux pour les personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté du 28 août 2019 fixant la rémunération du médiateur national des personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux et le montant des indemnités perçues par les médiateurs régionaux ou interrégionaux et les membres de l'instance nationale et des instances régionales ou interrégionales, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 30 août 2019 portant approbation de la charte de la médiation pour les personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux, notamment ses articles 5 et 11,
Vu l'arrêté du 10 septembre 2019 portant nomination du médiateur national pour les personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2019 portant nomination des médiateurs régionaux et interrégionaux pour les personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux ;

Vu la nécessité de remplacer Monsieur Pierre-Yves DEMOULIN, nommé à l'IGAS à compter du 1^{er} mars 2022 ;

Sur proposition de la médiatrice interrégionale, Madame Christiane COUDRIER

ARRETEMENT

L'article 1 est complété comme suit, les autres articles restent inchangés.

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions de membre de l'instance de Monsieur Pierre-Yves DEMOULIN à la date du 1^{er} mars 2022. Monsieur Patrick AIRAUD est nommé en remplacement, à partir de cette date et jusqu'à la fin du mandat des autres membres de l'instance interrégionale de médiation soit jusqu'au 4 février 2023.

Fait à Rennes, le - 1 MARS 2022

Le Directeur général de l'ARS
Bretagne,

Stéphane MULLIEZ

Le Directeur général de l'ARS
Pays de la Loire,

Jean-Jacques COIPILET